

ATLAS DES PAYSAGES DE SEINE-SAINT-DENIS



© Jean-Luc Luyssen, CG93



© Bernard Gouédard, CG93

Genèse de la démarche

2012-2013



© le bar Floréal.photographie, CG93



© Francine Bajande, CG93



© Stade de France, CG93

Peu documentée, la question des paysages en Seine-Saint-Denis est un sujet insuffisamment partagé. Le département de la Seine-Saint-Denis est d'ailleurs le seul de la petite couronne qui ne dispose pas d'un atlas du paysage. Or, les enjeux de connaissances du paysage sont essentiels à partager pour en révéler l'existence, en assurer la prise en compte mais aussi témoigner des paysages en cours de mutation. C'est pourquoi en 2012, la Direction de la Nature du Paysage et de la Biodiversité du Conseil général de Seine-Saint-Denis (DNPB) associée à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France – Unité Territoriale 93 (DRIEA-UT 93) a sollicité le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Seine-Saint-Denis (CAUE 93) pour définir et animer une démarche autour de la notion du paysage. Un réseau d'acteurs du territoire départemental et régional, le « Groupe Paysages » a été ainsi institué sous l'impulsion du CAUE. La volonté de ne pas le restreindre aux traditionnels acteurs des atlas de paysages, et d'intégrer dès cette phase préalable les destinataires souhaités de l'outil atlas que sont les communes et communautés d'agglomérations a présidé à la constitution de ce groupe. L'ensemble des communautés d'agglomération du département ont été invitées à participer à la démarche, ainsi que quelques communes identifiées comme impliquées dans cette thématique. Nous avons également été attentifs à associer des personnes aux profils divers et à ne pas limiter le groupe aux professionnels du paysage. Les objectifs de la démarche, identifiés pour l'année 2012/2013, étaient : d'engager un processus d'acculturation, d'écouter la variété des attentes, et d'esquisser le projet d'atlas des paysages séquano-dionysien.

Le premier acte du « Groupe Paysages » a été la mise en œuvre de deux cycles de trois séminaires sur le paysage, afin de partager des références communes. Ces deux cycles se sont égrainés au cours de l'année 2012/2013.

Les 3 séminaires du premier cycle avaient pour vocation d'établir un socle commun de connaissances :

- Séminaire 1 - Histoire et géographie du département
- Séminaire 2 - Définitions du paysage
- Séminaire 3 - Quelques outils de Sgard à LIN Finn Geipel

Le second cycle a donné lieu à des séminaires d'un autre type puisqu'il avait pour mission de définir la méthode d'élaboration de l'atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis, avec en ligne de mire une esquisse de cahier des charges à l'été 2013 :

- Séminaire 4 - Autres atlas des paysages en Ile-de-France,
- Séminaire 5 - Quel atlas pour la Seine-Saint-Denis ?
- Séminaire 6 – Vers un cahier des charges pour l'atlas des Paysages de Seine-Saint-Denis.

Les feuillets de synthèse des six séminaires seront prochainement téléchargeables sur le site du CAUE 93.

Pour conclure, sur notre territoire très urbanisé, très fragmenté, objet de représentations parfois négatives, la notion de paysage est particulièrement complexe.

Ces séminaires ont permis à la maîtrise d'ouvrage d'exprimer ses attentes et d'entendre celles des différents partenaires en matière de connaissance du paysage. Une des questions fondamentales reste encore de savoir ce qui fait valeur de paysage sur le territoire. Afin de le déterminer, il semble essentiel de réaliser un état des lieux sur la base d'un vocabulaire commun. C'est pourquoi l'élaboration de cet atlas est une étape indispensable.

Enfin, la démarche atlas des paysages de Seine-Saint-Denis est orientée autant vers la construction de référence sur les paysages du territoire, que vers une analyse de l'existant. De ce fait, la démarche engagée ne peut et ne doit pas se réduire à la production de l'outil atlas, mais devra perdurer à travers une démarche collective de diffusion et de partage des questions des paysages pour laquelle le travail engagé depuis un an constitue une première étape.